

# VD\_GERICHTE P321.014469 vom 6. Juli 2021

VD Tribunal cantonal, 2021-07-06, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_gerichte\\_P321.014469](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_P321.014469)

FR: VD\_GERICHTE P321.014469 du 6 juillet 2021

IT: VD\_GERICHTE P321.014469 del 6 luglio 2021

## Erwägungen

### E. 1

Z. \_\_\_\_\_, né le [...] 1998, est domicilié en France.

### E. 2

a) Par requête de conciliation du 14 mars 2021, Z. \_\_\_\_\_ a conclu au paiement par la société U. \_\_\_\_\_ d'un montant de 11'400 fr. bruts, soit 10'239 fr. nets, à titre de salaires impayés. Il a également déposé un formulaire d'assistance judiciaire pour ladite procédure. A l'appui de ce formulaire, il a produit la déclaration d'impôts de sa mère.

- 3 - b) Le 12 avril 2021, la présidente a imparti à Z. \_\_\_\_\_ un délai au 27 avril 2021 pour compléter sa requête d'assistance judiciaire par la production de sa dernière déclaration d'impôts (pas celle de sa mère), les relevés détaillés de tous ses comptes bancaires et/ou postaux, en Suisse et à l'étranger, pour les six derniers mois et une explication complète du litige qui l'oppose à son employeur afin de permettre à la présidente d'apprécier les chances de succès de la cause. Par avis du 5 mai 2021, la présidente a imparti au requérant un nouveau délai au 17 mai 2021 pour produire les pièces réclamées, précisant qu'à défaut, la requête d'assistance judiciaire serait rejetée. En droit :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.